

Assemblée générale

6 juillet 2024

Présidence de M. Albert Gemmrich

Présents ou représentés :

> Présidents des clubs de ligue ou leurs mandataires régulièrement désignés

ASI Avenir Football, CSO Amnéville, AS d'Asfeld, Ent. S Nord Aubeois, A. Sud-Ouest F Aubeois, US Avize Grauves, CS AGEEN, FC Bar-le-Duc, FC Bar-sur-Aube, F. Barsequanais F., FC Bartenheim, US Bazeilles, US Behonne Longeville, Bétheny FC, FC Bezannes 2050, FC Soleil Bischheim, FC Blagny Carignan, AC Blainville Damelevières, FC Bogny sur Meuse, CA Boulay, US Briotine, FC Bulgnéville Contrex Vittel, Stade Burnhauptois, AS Butten Diemeringen, Ent. Centre Ornain, AS Cernay Berru Lavannes, Cheminots Chalindrey, ASPTT Châlons, RCS Chapelains, ES Charleville, O Charleville Prix Ardenne Métropole, ASPTT Chaumont, FC Chaumont, ST Chevillon, AS Clouange, Collectif futsal Colmar, SR Colmar FA, FC Cormontreuil, FC de la Côte des Blancs, SR Creutzwald 03, FC Dahlenheim, RC Dannemarie, ES Avière Darnieulles, FC Devant les Ponts, FC Dombasle sur Meurthe, SC Drulingen, FC Drusenheim, ALFC Duttlenheim, RC Epernay Champagne, SA Epinal, AS Erstein, US Etain Buzy, ES de Fagnières, US Fismes Ardre Vesle, AGIIR Florival, FC Freyming, FC Geispolsheim, AS Girancourt Dommartin Ch., ES Golbey, FC Hagenthal Wentzwiller, FC Hagondange, FCSR Haguenau, GS Haroué Benney, AS Hatten, FC Hegenheim, ES Heillecourt, US Hirsingue, AS Hochfelden, AS Hoerdt, AS Hunspach, AS Illzach Modenheim, AS Ingwiller, Jarville J section F, US Kaltenhouse Marienthal, FC Kingersheim, ASL Koetzingue, ES Laneuvevilloise, AS Lay St Christophe Bouxières, USA Le Chesne, US Les Ayvelles, FC Le Theux, FC Longeville lès St Avold, AS Ludres, FC Lunéville, ES Marange Silvange, FC Metz, APM Metz FC, UL Plantières Metz, FC Metzting, ES Molsheim Ernolsheim, FC Monswiller, AS Montbronn, US Montier en Der, AS Montigny-lès-Metz, AS Morhange, FC Mothern, FC Mulhouse, Mulhouse Foot Réunis, US Azzurri Mulhouse, AS Mundolsheim, FC Niederhergheim, FC Nogentais, E. Nomeny Jeandelaincourt Val de Seille, US Nousseviller, FC Oberhergheim, FC Obermodern, US Oberschaeffolsheim, SC Ottmarsheim, FC Pays Rhéna, FC 1926 Pfastatt, ES Pfettisheim, FC Bassin Piennois, Racing HW 96, US Preuschoorf, FC Pulnoy, AS Raedersheim, US Raon l'Étape, AS Réding, Stade de Reims, US Reipertswiller, Esp. Rémoise Culture et Sport, ASP Tournes Renwez Mazures Arreux Montcornet, Reithel SP., US Revin, AS Ribeaupillé, FC Red Star Richwiller, FC Riedisheim, UL Rombas, Rosières OM, ES Rosselange Vitry 2013, FC Rossfeld, FC Rouffach, FC St Geosmois, US Sarre Union, AS Sarrey Montigny-le-Roi, US Scherwiller, SC Schiltigheim, FC 1920 Schweighouse/Moder, CS Sedan Ardennes, SC Sélestat, FC St Etienne Seltz, AS Semersheim, Liart Signy l'Abbaye FC, Ent Sorcy Void Vacon, St Dié Kellermann, S Marnaval St Dizier, JS St Julien FC, St Max Essey FC, St Memmie O, FC St Meziery, JS Vaudoise, FC Steinseltz, RC Strasbourg Alsace, FC Kronenbourg Strasbourg, FCO Strasbourg Koenigshoffen 1906, AS Neudorf 1925, AS Ménora Strasbourg, AS Elsau Portugais Strasbourg, Sporting Strasbourg Futsal A., FC Stutzheim Offenheim, AS Sundhoffen, ES Thaonnaise, US Thionville Lusitanos, FC Tinquieux Champagne, GSA Tomblaine, FC Trémery, E, Troyes Aube Champagne, ES Municipaux Troyes, USAG Uckange, USI de la Blaise, FC Val de l'Orne, FC Vendenheim, FV Verny Louvigny, CS Veymerange, E. Vigneulles Hannonville Fresne, COS Villers lès Nancy, CA Villers Semeuse, ES Villerupt Thil, AS Villey St Etienne, FC Vitry, Montagnarde Walscheid, FC Wintzfelden Osenbach 06, ES Witry-lès-Reims, US Wittenheim, AS T Ruelisheim Wittenheim, US Wittersheim, FC Woippy, FC Yutz.

> Districts

Alsace : Mme Delphine Bahloul, MM. Michel Aucourt, Michel Dallet, Christophe Georg, Richard Godie, Guy Hebbing, Jacqui Jellimann, Gérard Maignan, François Marcadé, Roland Mehn, Raymond Kueny, Sébastien Sermonne, Joseph Schmidt, Daniel Vidot, Patrice Zindy.

Ardennes : M. Christian Baudier.

Aube : MM. Hervé Cottret, Aurélien Prieur, Rodolphe Vigreux.

Haute-Marne : Mme Catherine Baes, MM. Romain Chef, Patrick Leiritz.

Marne : MM. Michel Helye, Alain Lecuyer, Guy Marcy, René Molle.

Meurthe-et-Moselle : Mmes Laurence Gounot, Nathalie Gérard, Noelle Sontot, MM. Maurice Biancalani, Vito Di Benedetto, Yann Leroy.

Meuse : MM. Stéphane Hutin, Daniel Fay.

Moselle : MM. Benoît Dehlinger, Patrice Kihl, Hervé Koenig, Christian Lacour, Alain Lefèvre, Vincent Merulla, Christophe Sollner, Pierre Taesch, Bernard Thiriart, Henri Vigneron, Michel Wirig.

Vosges : Pascale Lapôte, Pierre Beretta, Bruno Herbst.

Les présidents des « clubs de ligue » et les délégués des neuf districts de la LGEF représentant les « clubs de district » ont été régulièrement convoqués ; ils ont eu accès à tous les documents afférents à cette assemblée générale via un lien de téléchargement joint à la convocation.

240 délégués présents ou représentés (sur 361 convoqués) ont élargé pour participer aux votes de cette assemblée générale dématérialisée (soit 66,48 %). Ils représentent 11 165 voix, soit 66,13 % du total des voix possibles. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement se tenir.

Une société indépendante, référence en la matière puisqu'elle gère également les votes des assemblées fédérales, a assuré le traitement des votes électroniques.

Ouverture de l'assemblée générale par le président, M. Albert Gemmrich

Le président Albert Gemmrich remercie les participants d'avoir répondu présent pour assister aux travaux de ce matin.

Cette assemblée est quelque peu tardive du fait d'un calendrier chargé en raison de récentes assemblées électives de districts du Grand Est.

Cette saison, la ligue a mis en place une tournée intitulée « Les jeux du foot ». M. Gemmrich remercie toutes les personnes qui ont permis la réussite de cette opération, ainsi que les districts qui s'y sont associés en accueillant une date de cette tournée. Cette co-construction doit devenir le modèle de demain dans le Grand Est.

Le président salue ensuite tous ceux qui ont brillé cette saison à tous les niveaux : le Stadium Racing Colmar, vainqueur de la coupe du Grand Est masculine ; le Racing Club de Strasbourg Alsace qui remporte la coupe régionale féminine ; l'AS Pagny-sur-Moselle et le SA Epinal qui ont remporté les coupes régionales U15 - U17 ; la montée en National 3 du FC Sarreguemines ; les accessions du FC Mulhouse en U19 nationaux, du Stadium Racing Colmar en championnat national U17 et l'US Thionville Lusitanos qui a porté haut les couleurs du Grand Est avec une montée en championnat U17 et sa montée en National 2, sans oublier le parcours en coupe de France avec ce fameux match face à Marseille.

Trois de nos clubs ont brillé en coupe Gambardella-Crédit Agricole : le Stade de Reims, l'ESTAC 3 et l'AS Nancy Lorraine qui a échoué en finale après un parcours remarquable.

Cette saison aura été marquée par un débat territorial qui se trouve clos par un vote de l'assemblée générale de la LGEF du 30.03.2024 ; le statut quo territorial va permettre à la ligue du Grand Est de poursuivre son chemin et sa structuration dans un cadre stable.

Le président remercie les clubs pour leur confiance, les membres du comité directeur, des commissions et les salariés pour leur investissement sans faille dans un contexte compliqué.

A la lumière de l'actualité, on comprend qu'il va falloir s'adapter à un paysage mouvant, instable et incertain. Il y a l'incertitude globale de notre discipline. Depuis le début du mois de juin, les affaires réglementaires et financières ont impacté les montées et les descentes qui ont été maintes fois modifiées. Cela semble devenir une mauvaise habitude ; voilà qui interroge sur le modèle économique de la pratique du football chez certains. Il va falloir rapidement revenir à la raison.

A contrario, les clubs du Grand Est sont de plus en plus mobilisés sur les sujets de société. Nombre d'entre vous ont été honorés pour leur engagement dans les domaines de la féminisation du football, de l'éducation, de la citoyenneté et de la protection de l'environnement. Bravo ! Ce travail devra être encore mieux valorisé à l'avenir.

Enfin, nous entrons dans un cycle électoral dans notre milieu du football et pour l'ensemble du sport français. Le président félicite les présidents de district qui ont été récemment réélus : Daniel Fay (Meuse), Philippe Paulet (Aube), Patrick Leiritz (Haute-Marne), René Molle (Marne), Bruno Herbst (Vosges) et Christophe Sollner (Moselle).

L'assemblée générale élective de la ligue se déroulera le 9 novembre prochain. Pour l'heure, M. Gemmrich n'a pris aucune décision ; il consulte, il observe et se positionnera courant septembre pour ce qui le concerne. Il souhaite à tous de fructueux travaux.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2024, joint aux convocations, est adopté à 84,11 % des suffrages exprimés ; 15,89 % contre.

Modifications réglementaires présentées par Michel Spindler, secrétaire général

Règlement du championnat de futsal

A partir de 2024-2025, il est proposé de passer à un groupe unique pour renforcer la structuration des clubs et leur compétitivité. L'épreuve se déroulera en deux phases.

L'assemblée générale valide le règlement proposé, tel que joint aux convocations, à 86,57 % des votes exprimés ; 13,43 % contre.

Les autres modifications réglementaires qui suivent, telles que jointes aux convocations, sont adoptées dans leur globalité par un seul vote à 75,30 % des voix exprimées ; 24,70 % contre.

Modifications adoptées

Statut de l'arbitrage

Le comité directeur, après avoir constaté que les licences « arbitre » sont délivrées au 31 août et que les licences « arbitre-joueur » le sont au mois de janvier, propose que ces deux catégories de licences soient traitées au plus tard à la date du 31 août.

Règlements particuliers

Organisation générale

Art 3. Les clubs

Ajout d'un nouvel article 3.5

Les clubs doivent licencier un minimum de 3 dirigeants.

L'état du respect de cette disposition sera effectué au 31 décembre de la saison en cours.

En cas de non-respect de cette dernière, le club est passible d'une amende dont le montant est fixé par le comité directeur de la LGEF.

Art 5.- Discipline des affiliés

5.1 nouveau : additif visant à préciser les conséquences sportives d'une suspension prononcée par l'instance.

Restriction de participation à une rencontre

Art. 12.2

Additif visant à préciser les matchs à prendre en compte dans le décompte des 10 rencontres de compétitions officielles en équipe supérieure, ainsi que son application aux éventuelles rencontres de coupe se déroulant à ces dates (conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat).

Matchs remis ou à rejouer

Art. 22

Additif concernant les « Championnats de ligue » visant à améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent les championnats, respecter au mieux le calendrier et limiter le nombre de reports en obligeant les clubs à prévoir un terrain de repli au bout de la 3^e demande de report.

Forfaits

Art. 23

Précisions pour apporter plus de clarté en cas de forfait général avec la notion de journée / rencontre restant à jouer et préciser la situation lors de championnats à deux phases.

Titre 3 - Règlements particuliers des compétitions

Art. 29

Ce texte est en contradiction avec l'article 30.3 de ces mêmes règlements particuliers qui précisent que ne sont tolérés sur le banc de touche que quatre licenciés au maximum dont l'éducateur en charge de l'équipe en plus des remplaçants. Il convient de le supprimer.

Titre 7 – Arbitres assistants bénévoles

Art. 46.2

Ajout visant à sanctionner le non-respect des dispositions visant le cumul de fonctions au cours d'un même match.

Règlement championnat senior féminines

Art 7 – Forfait

Toute équipe ayant fait forfait général ou se retirant du championnat R1 F ou R2 F est interdite d'accès la saison suivante.

Statut régional des jeunes

Le comité directeur de la LGEF, à travers ces modifications, souhaite préciser les sanctions ; cela concerne également l'évolution de l'architecture des diplômes FFF-DTN et mise à jour de l'article 2.

Ces propositions sont adoptées à 75,43 % des votes exprimés, 24,57 % contre.

Budget prévisionnel et statut financier 2024-2025 de la LGEF par M Olivier Turbé, trésorier général

Le trésorier général présente et commente les documents financiers joints à la convocation.

Grandes lignes :

- . Mesure phare en 2025-2026 en ne collectant que la part assurance de la licence dirigeant.
- . Ajustement par rapport à l'inflation.

Il n'y a pas eu d'augmentation du statut financier depuis 2019 par rapport à l'inflation. Le statut financier a été augmenté l'année dernière de 10 % pour rattrapage. En 2023, il y a eu une augmentation de 4,9 %.

Il est proposé d'augmenter en rapport à l'inflation de l'année civile précédente car les statistiques portent sur l'année civile.

Le budget présente un léger excédent avec stabilité dans le nombre de licenciés (record historique de 220 000 maintenu même si nous souhaitons que ce nombre augmente).

Baisse des subventions publiques et partenariats.

Techniquement, baisse des recettes liées aux licences dirigeants et licence volontaires qui sont peu nombreuses.

Côté dépenses : l'inflation pèse sur les charges. Il y a volonté d'accompagnement des clubs.

Depuis 18 mois, un contrôle strict des dépenses ajustables est effectué.

Nous clôturerons avec un budget équilibré, légèrement excédentaire.

Produits : 60 % viennent des produits d'activités (licences) et 20 % des subventions de partenariats.

Charges : rémunération des collaborateurs, subventions aux districts, charges courantes, actions de développement, formations et frais divers. 30 % des dépenses peuvent être ajustables avec recherche de strict contrôle et stagnation de la masse salariale.

Le budget prévisionnel présenté par le trésorier général est adopté à 67,29 % des voix exprimées ; 32,71 % contre.

Le président Albert Gemmrich clôture cette assemblée en remerciant une nouvelle fois tous les participants pour leur présence, en leur souhaitant d'agréables vacances et dit son plaisir de les retrouver prochainement.

Sylvie Thevenin,
Assistante de direction